

PROJET INITIATIVE JEUNE CREATION – PIJ

La création d'entreprise est une voie d'insertion professionnelle intéressante pour de nombreux jeunes. Elle présente, en outre, l'intérêt de contribuer au développement de l'activité économique et de l'emploi. C'est à ce titre qu'elle est particulièrement encouragée dans les DOM par l'aide du PIJ création.

En quoi consiste l'aide du PIJ ?

L'aide du PIJ création d'entreprise est une aide financière « en capital » au porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise.

Elle est exonérée de toute charge sociale ou fiscale.

Elle vous est attribuée, jeune, personne physique qui s'engage à l'affecter au capital ou au fonds de roulement de la société créée ou reprise ou, le cas échéant, à l'utiliser pour le fonctionnement de l'entreprise individuelle.

Qui peut en bénéficier en Martinique ?

Vous devez être âgés de 18 à 30 ans, résidant en Martinique, non inséré, inscrit ou non comme demandeur d'emploi, de nationalité française ou étrangère en situation régulière.

Les critères d'éligibilité s'apprécient au jour du dépôt de la demande.

Quelles sont les conditions ?

Vous avez le projet soit de créer, soit de reprendre une entreprise à but lucratif, et ce quels que soient sa forme juridique et son secteur d'activité (les associations, les GIE et groupements d'employeurs sont exclus), dont le siège et l'établissement principal sera situé en Martinique.

Le créateur ou repreneur doit exercer le contrôle effectif de l'entreprise, c'est-à-dire assurer sous sa propre responsabilité la direction de l'entreprise et la représenter dans ses rapports avec les tiers.

Quel est le montant de l'aide et ses modalités d'attributions ?

- Le montant maximum de l'aide est de **9 378 euros**
- L'aide est exonérée de toute charge fiscale et sociale

Le montant de l'aide attribué à chaque projet est déterminé, au terme de la procédure d'instruction de la demande, en fonction de la nature et des besoins de financement du projet, compte tenu notamment des éventuelles autres sources de financement mobilisées.

Un même projet, mené conjointement par plusieurs jeunes demandeurs éligibles au PIJ, peut faire l'objet de l'attribution de l'aide à chacun d'entre eux sous réserve que chacun participe effectivement à la direction de l'entreprise.

L'aide est cumulable avec les aides à la création d'entreprise comme l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) ou l'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce).

La création ou la reprise de l'entreprise doit intervenir dans les 3 mois suivant la date de la notification de la décision d'octroi de l'aide du PIJ.

L'aide n'est pas cumulable avec les aides à l'emploi (contrat d'apprentissage, PEC, contrat de professionnalisation ...).

L'aide sera versée en deux versements espacés d'au moins six mois, après la création effective de l'entreprise.

Comment en bénéficier?

1. Contactez la DEETS Martinique (Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) avant la création ou la reprise d'entreprise (avant immatriculation).

Contact PIJ – DEETS Martinique :

mail : deets-972.pij@deets.gouv.fr (*un premier contact par mail est à privilégier pour une prise de rdv téléphonique*)

tél. fixe : **05 96 44 50 10 / 14**

portable : **06 96 32 35 95**

Référents DEETS : **Florise LAGIER / Aude DUFEAL**

2. **Vous bénéficierez d'un accompagnement** pour faire cette demande, et devrez compléter un dossier qui permettra d'apprécier la réalité et la consistance du projet ainsi que sa viabilité, compte tenu de l'environnement économique local. Cet accompagnement est réalisé par l'une des structures labellisées* par la DEETS Martinique.

Accompagnement pour la Création Reprise d'Entreprise (PIJ) Opérateurs conventionnés DEETS Martinique

Les organismes suivants sont conventionnés par la DEETS :

ID CONSULTING

Tous secteurs d'activité

Résidence La Marie
 97224 Ducos

Référent PIJ : **Manuella LEFEL**
 Portable : **06 96 25 82 31**
 Tél. :
 Mail : **manuellalefel@gmail.com**



ANTILLES CONSEILS

Tous secteurs d'activité

53 rue de Chateauboeuf
 97200 Fort de France

Référent PIJ : **Pascale Sylvestre**
 Portable : **06 96 45 34 54**
 Tél. : **05 96 73 42 12**
 Mail : **creapij.antillesconseils@gmail.com**



CGSR Conseil Gestion Suivi en milieu Rural

Agriculture – agro-transformation – espaces verts

3 Lotissement Saint-Michel
 97213 Gros Morne

Référent PIJ : **Charles EREPMOC**
 Portable : **06 96 39 89 47**
 Tél. : **05 96 67 55 69**
 Mail : **cgsr@orange.fr**



ACTIVITE CONSEIL BGE

Tous secteurs d'activité

Pêche – Travailleurs Handicapés

4 rue Pasteur
 97215 Rivière Salée

Référent PIJ : **Sophie LAMBOLEZ**
 Portable : **06 96 48 60 59**
 Tél. : **05 96 53 12 77**
 Mail : **bge.martinique@gmail.com**

